

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

**VILLE DE
RUEIL-MALMAISON**

OBJET :

Secours attribués par la
Commission Permanente
Mars- Avril 2023

DATE DE CONVOCATION

26 mai 2023

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE __ 17 __

PRESENTS __ 13 __

VOTANT __ 14 __

La Vice-Présidente du
Centre Communal
d'Action Sociale certifie
avoir fait publier sur le site
internet de la Ville la
délibération ci-contre et
qu'il n'a été fait aucune
observation.

Le 12 juin 2023

**BLANDINE
CHANCERELLE**

Adjointe au Maire déléguée
aux Affaires Sociales,
Familiales et aux Seniors
Vice-Présidente du
C. C. A. S.

N°

2023

DEL2023/35

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt trois,
Le premier juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil d'Administration composé de dix sept membres,
légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses
séances sous la présidence de Madame BLANDINE
CHANCERELLE, Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale.

Étaient présents : Mesdames ROUBINET,
CHANCERELLE, MONOT, BERNARD, JOLY,
DESCHEEMAEKER, SAVARY, NOEL, Messieurs MORIN,
de MARION, de GALARD, SEMPERE, DEFRANCESCO,

Étaient excusés : Mesdames HAMZA, BECKER, Monsieur
OLLIER.

Pouvoir : de Madame Sylvie HALIPRÉ à Monsieur JEAN-
PIERRE MORIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Marie-Pierre Avril est nommée Secrétaire de séance.

La Vice-Présidente rappelle aux membres de l'assemblée que
conformément à l'article 123-19 du Code de l'Action Sociale et des
Familles, il est créé une commission permanente composée de dix
membres, désignés par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. à
parité de membres élus et nommés.

Cette commission statue sur l'attribution d'aides financières
demandées par les travailleurs sociaux et dont elle rend compte au
Conseil d'Administration.

La Vice-Présidente invite les membres de l'Assemblée a délibéré.

L'Assemblée,

Après avoir entendu les explications de la Vice-Présidente et sur
sa proposition.

PREND ACTE des membres présents et représentés des secours
accordés aux familles en Mars et Avril 2023, dont la liste est
annexée à la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif
2023 du Centre Communal d'Action Sociale de Rueil-Malmaison.

APPROUVE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS
ET REPRÉSENTÉS

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus indiqués et
ont signé les membres présents.

Délibération transmise en **BLANDINE CHANCERELLE**
préfecture le 9 juin 2023 Adjointe au Maire déléguée aux
N° identifiant : 92-269200507- Affaires Sociales, Familiales et
20230601-lmc145732-DE-1-1 aux Seniors
Vice-Présidente du
C. C. A. S.